



RÈGLEMENT NUMÉRO 504-18

Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Adopté le 5 novembre 2018

Alain Delorme, urbaniste

Services conseils en urbanisme et en aménagement

3210, rue Meilleur, Brossard (Québec) J4Y 2M6

Téléphone: (450) 462-0071 Télécopieur: (450) 462-3966

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement 382-07 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de contrôler la qualité de certains projets et les caractéristiques physiques de leur implantation;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision des règlements d'urbanisme la zone 201-P, située de part et d'autre de la rue Principale, a été subdivisée et a donné lieu à la création de la zone 206-P pour le côté sud de la rue Principale;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajouter la zone 206-P à la liste des zones concernées par l'application du règlement sur les PIIA;
- CONSIDÉRANT QU' avis de motion portant le numéro 18-10-180 a été régulièrement donné par M. Nicolas Beaulne et que celui-ci a procédé au dépôt du projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2018;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 504-18 décrété et statué de ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3.1, intitulé *Zones concernées et interventions assujetties*, est modifié en ajoutant la zone 206-P à la liste des zones concernées.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Original signé
Denis Paquin, maire

Original signé
Pierrette Gendron, DMA
directrice générale et secrétaire-
trésorière